

ROYAUME DU MAROC
Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique
Avis d'Appel d'Offres Ouvert Simplifié
N°08/2023

Séance Publique

Le 05 Décembre 2023 à partir de 10 heures, il sera procédé, à l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique (AMEE), Espace les Patios, 1^{er} étage angle avenue Anakhil, Avenue Ben Barka, Hay Riad Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'Offres ouvert Simplifié pour "**L'AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER DE L'AMEE AU TITRE DES EXERCICES 2023-2024-2025**".

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré au niveau du Bureau d'ordre au siège de l'AMEE à Rabat à l'adresse : Espace les Patios, 1^{er} étage angle avenue Anakhil, Avenue Ben Barka, Hay Riad.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargeable sur le site de l'AMEE : www.amee.ma
ou sur le portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

L'acquisition du dossier d'appel d'offres est gratuite.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 34 du décret n° 02-22-431 chaabane 1444 du (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent obligatoirement déposer leurs dossiers par voie électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma, conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'Economie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

- **Le cautionnement provisoire est de Mille Cinq Cent dirhams (1 500,00 DH) : cette caution devra être constituée au niveau du Portail Marocain des Marchés publics**
 - **L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme totale annuelle de : Quatre Vingt Cinq Mille Deux Cent Dirhams toutes taxes comprises pour les exercices 2023-2024-2025 (85 200,00 DH TTC).**
- Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par les articles 5-9-10 du règlement de consultation.